

➤ **Le maintien de la vie sociale**

Le couple aidant/aidé partage des activités (gym douce, relaxation, activités artistiques, cuisine, chant, jardinage, sorties...)

➤ **L'écoute, le soutien et la formation**

Des formations et des réunions d'information sont organisées pour aider le couple aidant/aidé à mieux comprendre la maladie et/ou maintenir et améliorer la qualité de la vie à domicile : entretiens avec un neuropsychologue, formations organisées par le secteur associatif comme France Alzheimer notamment sur le thème de la relaxation de l'aidant.

### LES HALTES RELAIS

Ces espaces offrent des temps de convivialité et d'activités ludiques et/ou physiques sur des temps courts pour les personnes malades, avec ou sans leurs proches, pour favoriser le mieux-être, soutenir les aidants familiaux et maintenir le lien social.

**Pour toutes informations sur les plateformes de répit et les haltes relais, contactez le CLIC de votre secteur.**

### REPIT A DOMICILE

Certains SAAD (services d'aide et d'accompagnement à domicile) peuvent assurer un relais en cas d'absence de l'aidant ou des interventions 24h/24h.

**Renseignez-vous auprès d'eux.**

### ACCUEIL DE NUIT

L'accueil de nuit des personnes aidées est possible pour permettre du répit à l'aidant.

**Contactez le CLIC de votre secteur.**

### LES SEJOURS DE REPIT

Vous avez la possibilité de partir en vacances avec votre proche dans des conditions adaptées à sa situation. Certaines associations organisent des séjours.

**Renseignez-vous aussi auprès de vos caisses de retraite.**



# L'OFFRE DE REPIT

Juillet 2019



Vous assurez une présence et apportez de l'aide régulière à votre conjoint, parent ou ami en perte d'autonomie pour lui permettre de rester à domicile. Le soutien n'est pas toujours facile à assumer dans la durée.

Quelles sont les solutions pour vous aider dans la relation avec votre proche ?  
Quelles sont les propositions de répit afin de prendre du recul ?

## L'ACCUEIL DE JOUR

Ces structures accueillent, une ou plusieurs fois par semaine, à la journée, des personnes âgées en perte d'autonomie vivant à domicile.

L'accueil de jour s'adresse tout particulièrement aux personnes souffrant de pathologies neurodégénératives telles que la maladie d'Alzheimer et les troubles apparentés ou la maladie de Parkinson.

Il permet à la personne aidée de bénéficier d'un projet personnalisé incluant la stimulation de la mémoire et la pratique des activités thérapeutiques (stimulation cognitive, gym douce, etc...) en dehors de son domicile. Ces accueils ont lieu dans un environnement convivial et sécurisé. Ils sont assurés par des professionnels disponibles qui aident les personnes à maintenir un lien social.

Il offre des moments de répit à son entourage en libérant du temps dans la journée. Il permet d'échanger avec des professionnels et de se sentir accompagné dans l'aide apportée. Il peut permettre aussi d'échanger avec d'autres familles vivant la même situation.

### BON A SAVOIR :

- L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) peut prendre en charge une partie du coût de l'accueil de jour (limité à 90 jours) et de l'hébergement temporaire (limité à 48 jours) sous réserve d'éligibilité.
- Certains EHPAD organisent le transport des personnes accueillies entre leur domicile et l'accueil de jour. Lorsqu'aucun service de transport n'est proposé par la structure, un forfait transport peut permettre d'atténuer le coût à la charge de la personne accueillie.

**Pour toutes informations, contactez le CLIC de votre secteur.**

## L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE

L'hébergement temporaire permet une prise en charge temporaire sur certaines périodes (absence de l'entourage, hospitalisation de l'aidant, travaux dans le logement...). Il offre des moments de répit à son entourage. Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ont des places d'hébergement temporaire. Il est conseillé de s'y prendre suffisamment à l'avance.

**Consultez le site [calvados.fr](http://calvados.fr) pour savoir quels établissements proposent cette offre. Liste aussi disponible dans les CLIC.**

### BON A SAVOIR :

- Certaines résidences services seniors proposent de l'hébergement temporaire et peuvent accueillir une personne ou un couple aidant/aidé. Renseignez-vous auprès des résidences.
- Certaines résidences autonomie peuvent proposer des séjours temporaires pour découvrir l'établissement ou pour du répit.

## LES PLATEFORMES DE REPIT

Elles accompagnent les personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative (maladie d'Alzheimer ou pathologie apparentée, maladie de Parkinson) et leurs aidants. Elles permettent aux proches aidants d'être soutenus, conseillés et d'anticiper les risques d'épuisement liés à l'accompagnement de personnes atteintes de troubles neurologiques et vivant à domicile.

Elles proposent 3 types de services : un service de répit à domicile, des prestations de maintien de la vie sociale et d'écoute, de soutien et de formation à destination des aidants.

### ➤ Le service de répit à domicile

La personne aidée bénéficie d'une prise en charge basée sur des activités de remobilisation cognitive et de stimulation tandis que l'aidant profite d'un moment de répit (réalisation de repas, promenade, activités créatives, relaxation...).

Le service intervient en complément d'un service d'aide à domicile. Il n'assure pas les soins d'hygiène corporelle et d'habillement.

Les demandes sont étudiées au cas par cas en commission d'admission consécutivement à une évaluation à domicile par un neuropsychologue.